

Stoppons le projet de loi C-10 pour garder ces emplois au Canada

Jeudi 14 avril 2016

À publier immédiatement

Ottawa, ON – « Nous demandons à chaque membre de la députation fédérale de rejeter le projet de loi C-10 pour garder ces emplois au Canada », a déclaré Fred Hospes, président et directeur général du district 140 des transports de l'AIM.

Ce matin, M. Hospes était sur la Colline du Parlement pour dénoncer le projet de loi C-10 modifiant la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*. Les modifications permettent à Air Canada de gérer le type ou le volume des travaux d'entretien effectués sur son parc d'avions au Canada. « En vertu de ces modifications, Air Canada n'a plus aucune obligation de faire effectuer ses travaux d'entretien au Canada, » a ajouté M. Hospes.

Pourtant, la Loi de 1988 obligeait Air Canada de maintenir des centres d'entretien lourd d'avions à Winnipeg, Mississauga et Montréal. Toutefois, Air Canada a vendu sa division d'entretien lourd à Aveos Fleet Performance en 2007, laquelle société a maintenu les trois centres en opération jusqu'à ce qu'elle déclare faillite en 2012. Du coup, 2 600 membres de l'AIM ont perdu leur emploi. Air Canada a par la suite confié la majorité de ses travaux d'entretien lourd à des fournisseurs étrangers. « Lorsque nous avons demandé au gouvernement Harper d'intervenir en 2012 afin de préserver cet important employeur et 2 600 emplois en jeu, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir », a expliqué M. Hospes.

« Nous étions satisfaits que le gouvernement du Québec, avec l'appui du Manitoba, décide de prendre les choses en main et obtienne gain de cause, a ajouté David Chartrand, coordonnateur de l'AIM au Québec. En novembre 2015, la Cour d'appel du Québec a statué que la Loi demeurait en vigueur et obligeait Air Canada de faire effectuer ses travaux d'entretien lourd et de révision générale à Montréal, Mississauga et Winnipeg. »

Le 17 février dernier, l'AIM a été choquée d'apprendre que le gouvernement du Québec abandonnait sa cause. « En même temps, les libéraux de Justin Trudeau qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, avaient dénoncé l'inaction du gouvernement Harper allaient maintenant encore plus loin, a expliqué M. Chartrand. Le gouvernement fédéral a déclaré vouloir moderniser la Loi en y éliminant toute obligation contraignante pour Air Canada de faire effectuer ses travaux d'entretien au Canada, et ce, en échange d'une vague promesse selon laquelle de futurs travaux seraient confiés à des centres d'excellence.

Si Air Canada est d'avis que les appareils CSeries de Bombardier représentent un choix logique sur les plans opérationnel et financier, il ne devrait donc pas être nécessaire de lui graisser la patte en lui offrant un laissez-passer lui permettant de confier la totalité de ses travaux d'entretien à des fournisseurs de services étrangers », a ajouté M. Chartrand.

« Nous comptons lancer une pétition et exercer de fortes pressions sur tous les partis pour tuer le projet de loi C-10 dans l'œuf, a promis M. Hospes. Nous voulons rencontrer le ministre. Nous devons développer des industries comme celle de l'entretien d'aéronefs ici au Canada. Nous n'avons pas les moyens de les inviter à quitter le pays. »

-30-

Renseignements :

Fred Hospes, président et directeur général pour le district 140 des transports de l'AIM
604 448-0721 778 829-8140

David Chartrand, coordonnateur de l'AIM au Québec
514 336-3031 ou 514 231-9100

Bill Trbovich, directeur des communications de l'AIM
416 386-1789, poste 6331 ou 416 735-9765